Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat souhaite mieux entretenir ses immeubles

Le Conseil d'Etat propose l'octroi d'un crédit cadre de 20 millions sur quatre ans pour l'entretien de son parc immobilier - hors des domaines hospitaliers et universitaires. Il souhaite mettre en place, par cette mesure, une politique d'entretien à long terme, notamment en matière de sécurité et d'hygiène, et réduire ainsi la dépréciation des immeubles de l'Etat, tout en diminuant leur consommation d'énergie.

L'octroi d'un crédit-cadre de 20 millions pour l'entretien des bâtiments est crucial pour la viabilité du parc immobilier de l'Etat. En effet, les retards pris dans les travaux de maintenance et de réfection, conjugués au marché immobilier défavorable, ont eu pour conséquence de diminuer fortement la valeur des biens de l'Etat : en l'an 2000, la dépréciation du parc (260 mios) atteignait 14% de la valeur à neuf. Elle est, depuis lors, en constante augmentation.

Les reports d'entretien ont, par ailleurs, entraîné une dégradation de l'état des immeubles, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de consommation d'énergie. Ainsi, plusieurs travaux urgents doivent impérativement être effectués, par exemple à la Maison d'arrêts de Vevey, au Château cantonal ou à la Haute école pédagogique.

De plus, malgré les recommandations de la Confédération (taux minimum de 2.23%), le pourcentage alloué à l'entretien des bâtiments de l'Etat - calculé sur la valeur d'assurance - n'est aujourd'hui que de 1.19%, et ne devrait atteindre que 1.47% dans le courant 2003.

Ainsi, le crédit-cadre soumis au Grand Conseil permettra à la fois de limiter la dépréciation des immeubles, de réduire leur consommation d'énergie et de se

rapprocher des normes recommandées par la Confédération.

Ce budget d'investissement portera sur la période 2003-2006, et sur des objets faisant partie du parc d'immeubles géré par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Celui-ci compte 1145 biens (83% du parc total de l'Etat), majoritairement dédiés à l'enseignement (40%), l'habitation (16%) et l'administration (13%).

Parallèlement à ce crédit, le Conseil d'Etat a décidé de se départir des immeubles dont l'usage ne correspond pas à l'accomplissement de ses missions. L'augmentation des moyens financiers et l'aliénation des bâtiments sont deux axes complémentaires de la stratégie du Conseil d'Etat pour l'assainissement, à long terme, de son parc immobilier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2003

Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, monuments et archéologie, tél. 021/316 73 00
Yves Golay, chef de la section travaux et énergie, tél. 021/316 73 17

texte